CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E77877** **VALABLE JUSQU'AU** **11/10/2027**

ÉDITÉ LE 30/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/11/2002

Raison sociale : KIYICI TOITURES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 04/08/2025

Capital : 150 000

14 RUE DE POLOGNE
68170 RIXHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2007 B 656

Siret : 444 371 223 00033

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 10 960 02

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1290432

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1290432

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 03 89 38 85 29 **Fax :**

Portable : 06 85 23 14 15

Responsabilité légale :
ARSIMA (932 205 909) / KIYICI HUSEYIN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.toiture-kiyici.fr

E-mail : accueil@toiture-kiyici.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 907 358 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	3	28/09/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	27/05/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2026 10:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E77877** **VALABLE JUSQU'AU** **11/10/2027**

ÉDITÉ LE **30/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/11/2002
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 04/08/2025
Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2007 B 656

Siret : **444 371 223 00033**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 10 960 02

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1290432

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1290432

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : **KIYICI TOITURES**

14 RUE DE POLOGNE
68170 RIXHEIM

Téléphone : 03 89 38 85 29 **Fax :**
Portable : 06 85 23 14 15

Site Internet : http://www.toiture-kiyici.fr
E-mail : accueil@toiture-kiyici.fr

Responsabilité légale :
ARSIMA (932 205 909) / KIYICI HUSEYIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	28/09/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	27/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2026 10:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.